



Economiesuisse demande des adaptations sur l'impôt minimal de l'OCDE

Suite au refus américain d'appliquer l'accord conclu entre 140 pays en 2021, la faïtière estime que la Suisse pourrait agir rapidement au niveau de l'ordonnance d'application.

Pascal Schmuck

27 juin 2025, 17h43

La décision jeudi de l'administration américaine de ne pas soumettre ses entreprises à l'accord de l'OCDE sur l'imposition des multinationales ne surprend guère en Suisse. Cette réaction était attendue, car le président américain n'a eu de cesse de critiquer le second pilier, celui qui fixe un taux d'imposition mondial minimal de 15%. Toutefois Washington ne quitte pas la table des négociations concernant le premier pilier, qui doit régler la taxation des géants du numérique.

Les sociétés suisses se retrouveront dès lors désavantagées à plusieurs niveaux, notamment en termes de compétitivité et de charges administratives. Aussi, Economiesuisse appelle à des ajustements. Etant donné que la Suisse applique pour l'instant l'impôt minimum sur la base d'une simple ordonnance, les adaptations nécessaires pourraient être mises en œuvre relativement rapidement, explique la faïtière dans une prise de position publiée vendredi.

Selon Frank Marty, directeur Finances et Fiscalité chez Economiesuisse, «il est clair que la règle Undertaxed Payments Rule (UTPR) ne sera pas appliquée, car la Suisse ne connaît pas cet impôt. Il faudra cependant déterminer si la règle Income Inclusion Rule (IIR) sera appliquée ou non», explique-t-il à L'Agefi.

La UTPR est une règle anti-évitement destinée à réallouer une partie de l'impôt non payé par une filiale d'un groupe multinational lorsqu'un autre pays du groupe n'a pas appliqué correctement l'impôt minimum de 15%. Quant à l'IIR, elle oblige la société mère d'une multinationale à payer un impôt complémentaire si l'un de ses membres (filiale ou succursale), situé dans un autre pays, est imposé à moins de 15% sur ses bénéfices.

Frank Marty ajoute qu'il faudra «également clarifier si l'impôt complémentaire (ndlr: levé en Suisse pour compenser la différence de taux d'imposition minimale de l'OCDE) s'appliquera aux entreprises américaines. Selon les décisions qui seront prises, la Suisse devra éventuellement adapter l'application de l'impôt minimum.»

La position de l'UE en question

La Suisse a introduit l'imposition minimale de l'OCDE au 1er janvier 2024 et tout abandon semble improbable à l'heure actuelle, surtout si l'Union européenne (UE) y reste. C'est en tout cas l'avis de Rahul Sahgal, directeur de la Chambre de commerce américano-suisse, mais la situation pourrait évoluer.

«Je ne suis pas convaincu que l'UE va demeurer dans ce système très longtemps, parce qu'il représente clairement un désavantage concurrentiel pour les sociétés européennes vis-à-vis de leurs rivales américaines. Or nous nous trouvons actuellement dans une phase où Bruxelles veut travailler sur sa compétitivité», souligne le directeur.

Sans aménagements ou changement de la fiscalité nationale, le risque est grand de voir les entreprises américaines plier bagage. «Ces groupes figurent parmi les plus importants investisseurs en Suisse et nous ne voulons pas voir ces entreprises partir: elles créent des places de travail, financent la recherche et développement (R&D) et payent des impôts», plaide Rahul Sahgal.



KEYSTONE

Scott Bessent, le secrétaire au Trésor américain, a confirmé que les Etats-Unis n'appliqueront pas l'imposition minimale de l'OCDE.